

de faciliter leur rapatriement. La Direction offre ses services à l'occasion du décès d'un citoyen canadien à l'étranger et du règlement des successions; s'occupe des questions relatives à la marine marchande et aux marins canadiens; répond aux demandes de renseignements et joue un rôle d'intermédiaire pour les questions de voyages à l'étranger, de citoyenneté canadienne, d'entrée des immigrants et des non-immigrants, de sécurité sociale, de fiscalité, d'activités de la Croix-Rouge, de service militaire et de sépultures de guerre canadiennes. Elle accorde ou renouvelle les visas de courtoisie et les visas diplomatiques, et aide à obtenir des certificats de naissance, de mariage et de décès et autres documents officiels des autorités de pays étrangers.

La Direction des affaires consulaires est aussi chargée de négocier avec les pays étrangers, des accords qui faciliteront l'entrée des citoyens canadiens désireux de visiter ces pays par la dispense de visas, l'élimination ou la réduction des droits de visa ou par l'introduction de visas pour entrées multiples.

Le *Bureau des passeports*, qui relève directement de l'un des sous-secrétaires adjoints, délivre des passeports aux citoyens canadiens. Il le fait au Canada par l'intermédiaire du bureau principal à Ottawa et des bureaux régionaux de Montréal, de Toronto et de Vancouver. A l'étranger, le service des passeports est assuré par les missions diplomatiques et les bureaux consulaires et commerciaux du Canada. Le Bureau des passeports délivre des certificats d'identité et, aux termes de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés, des titres de voyage aux non-Canadiens qui ont été légalement reçus au Canada, qui y résident et qui y ont droit. Il assure également des services consulaires et de passeports pour certains pays du Commonwealth qui viennent d'obtenir leur indépendance et qui n'ont pas de mission diplomatique à Ottawa.

En 1970, le Bureau a délivré 393,104 passeports à des Canadiens résidant au Canada et 28,979 ont été émis par nos missions à l'étranger pour les Canadiens en voyage ou demeurant à l'extérieur du Canada. Il a, en outre, délivré ou prorogé 655 titres de voyage aux termes de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés et 1,632 certificats d'identité. Les droits perçus par le Bureau durant l'année se sont élevés à \$3,914,590. Au cours de la dernière décennie, le nombre de demandes présentées au Bureau des passeports a augmenté de 157 pour cent.

Le *Bureau des affaires des Nations Unies* s'occupe principalement de la politique du Canada au sein de l'organisation mondiale et de ses institutions spécialisées, en collaboration avec d'autres bureaux et d'autres ministères et organismes de l'État. Le Bureau doit aussi coordonner la participation du Gouvernement canadien aux conférences internationales.

Comme son nom l'indique, la *Direction des affaires politiques et institutionnelles de l'ONU* analyse de façon continue les conséquences politiques des événements qui se produisent au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale ou dans d'autres organismes de l'ONU et examine le développement institutionnel du système des Nations Unies ainsi que les questions ayant trait à l'administration et à la procédure.